



8 rue des Écoles  
77950 Voisenon  
Tél. : 01 60 68 29 00  
e-mail : mairie@voisenon.fr

[www.voisenon.fr](http://www.voisenon.fr)

# CONVOCAATION

Voisenon, le 21 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-18 du Code général des Collectivités territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra :

**Jeuudi 29 septembre 2022 à 19 h 00  
en salle du Conseil municipal**

Conformément à l'article 27 du règlement intérieur, je vous rappelle que les questions doivent être adressées au Maire 48 h 00 avant la tenue du Conseil

**Ordre du jour :**

1. Information au Conseil municipal : décisions du Maire et dépenses engagées à compter du conseil municipal du 4 juillet 2022
2. Approbation du procès-verbal du 11 avril 2022 et 4 juillet 2022
3. Extension du Périmètre Régional d'Intervention Foncière
4. Adhésion au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies
5. Nomination d'un correspondant sécurité incendie
6. Fixation d'un taux majoré de la taxe d'aménagement dans certains secteurs
7. Autorisation de stationnement taxi sur la commune
8. Candidature au sein du Conseil municipal des Jeunes
9. Nomination des agents coordonnateurs pour le recensement de la population en 2023
10. Nomination des agents recenseur pour le recensement de la population en 2023



Le Maire

Julien AGUIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région Île-de-France. Département de Seine-et-Marne. Canton de Melun  
Toutes les correspondances doivent être adressées de manière impersonnelle à Monsieur le Maire

**VILLAGE  
HISTORIQUE**